

Juillet 2015

## **Mettre en place une fiscalité adaptée à une économie ouverte.**

L'un des drames de la mondialisation (et dans une moindre mesure de l'Europe depuis 1992) tient au fait que nous avons ouvert nos frontières sans réfléchir aux conséquences qui allaient en découler mécaniquement. Tant et si bien que nous avons des paradis fiscaux en Europe, et que le « juste impôt » est loin d'être payé par les acteurs économiques dans les pays où les bénéfices sont réalisés.

On ne pourra jamais obtenir une mondialisation humaine et « apprivoisée » tant qu'elle s'analysera comme une véritable « passoire fiscale », et qu'on ne luttera pas avec acharnement contre les paradis fiscaux.

La responsabilité de chacun des 28 pays européens et de l'Union Européenne est immense.

Parmi les mesures à prendre :

### **1 - ADAPTER NOTRE FISCALITE A LA REALITE D'AUJOURD'HUI.**

En d'autres termes faire en sorte que le niveau de bon nombre d'impôts soit le moins possible lié à la présence sur un territoire, ce qui permet de taxer les produits et services importés au même niveau que les produits fabriqués sur place. La concurrence devient alors plus juste et plus équitable. A cet égard, la tva sociale, la taxe sur les transactions financières ou encore la taxe sur les billets d'avions sont des exemples à partir desquels il faut innover tout en s'assurant de l'équité de la réforme. **(Voir sur ce site une note consacrée à la mal nommée « Tva sociale ».**

### **2 - SUPPRIMER L'UNANIMITE POUR LES QUESTIONS FISCALES EN EUROPE.**

Aucun paradis fiscal ne devrait exister en Europe. Les Etats ont transformé le grand projet Européen en champ clos d'une concurrence fiscale déloyale. L'évasion fiscale coûte 2.000 milliards d'euros par an aux contribuables européens. Il faut revoir tout ce problème et notamment la base taxable de l'IS. Voir ci-après.

### **3 - EN EUROPE D'ABORD, PUIS SUR LA PLANETE : IMPOSER LA TRANSPARENCE SUR LES « RULINGS ».**

Une directive européenne a été lancée pour imposer d'ici janvier 2016 la transparence entre États membres sur les « rulings fiscaux », ces accords entre une entreprise et le fisc d'un pays, quant au niveau d'imposition sur lequel doit tabler l'entreprise pour les années futures.

### **4 - INSTAURER LA COMMUNICATION DE LA COMPTABILITE PAYS PAR PAYS.**

La Commission évoque régulièrement la possibilité d'imposer aux entreprises une comptabilité pays par pays. Ce principe veut que les multinationales transmettent aux fiscs des pays où elles opèrent les informations détaillées, pays par pays, sur leur chiffre d'affaires, leurs profits, leurs effectifs, ainsi que les impôts qu'elles y ont payés.

Cela permet de connaître la façon dont les entreprises jonglent avec les territoires, localisant leurs profits dans les paradis fiscaux et créant artificiellement des déficits pour leurs filiales logées dans des pays à fiscalité normale, où elles font en général leur business.

Forgé en 2003 par le comptable britannique Richard Murphy ce concept est l'une des armes que compte utiliser l'OCDE, même si Murphy estime que l'organisation internationale en a détourné l'esprit, car elle risque d'en exclure les pays en développement. En juillet 2013, la France avait montré la voie en imposant ce type de reporting pour les banques dans sa Loi de séparation bancaire, reprenant une modalité votée par le parlement européen. L'Europe a suivi et a imposé le même type de mesure pour les industries extractives.

Il est étonnant que l'on *«ne soit toujours pas capable de demander aux entreprises ce qu'elles font exactement en Europe : quelles sont leurs filiales ? Leurs stratégies fiscales ? Cela reste un mystère... »*.

### **5 - INSTAURER LA CONSOLIDATION FISCALE.**

Cette mesure est présentée comme la disposition-phare du plan européen. Elle est aussi la plus technique et la plus ancienne. Il s'agit de « l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés » (Accis). Ce texte, prêt depuis plus de quatre ans, propose qu'une entreprise présente dans plusieurs pays européens applique ce que les experts nomment la taxation unitaire : il s'agit de considérer toutes les filiales d'une multinationale comme une seule et même entreprise, d'évaluer ses bénéfices totaux, où qu'ils soient localisés, puis de les diviser proportionnellement en fonction des pays où l'activité de l'entreprise est réellement effectuée. Chaque État est ensuite libre de taxer à la hauteur qu'il souhaite la portion de bénéfices qui lui a été « attribuée ».

Cette solution, déjà adoptée par les États-Unis pour son commerce intérieur, est considérée comme l'arme la plus sûre pour tuer dans l'œuf les stratégies d'optimisation plus ou moins loyales des entreprises : ce ne sont plus les fiscalistes qui décident où sont localisés les bénéfices, mais les États qui reprennent l'initiative.

Problème : sur les questions de fiscalité, toute nouvelle mesure européenne doit recueillir l'accord des 28 États membres, et l'Irlande et les Pays-Bas bloquent depuis des mois cette mesure qui les priverait de leur fonds de commerce, basé sur les montages fiscaux acrobatiques des entreprises qu'ils accueillent.

**Source** : Une grande partie de cette note est reprise d'un document du 18 juin 2015 intitulé : « *Contre « les Intaxables », la Commission tire à blanc* », par Dan Israel, que l'on trouve sur : <http://www.mediapart.fr/journal/international/180615/contre-les-intaxables-la-commission-tire-blanc>